

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****BCG FS**Version 1.0  
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 05.11.2009

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	:	BCG FS
Fournisseur	:	BaCoGa Technik GmbH Alsfelder Warte 30 DE 36323 Grebenau
Service responsable	:	BaCoGa Technik GmbH
Téléphone	:	+49 (0) 6646 96 05 0
Téléfax	:	+49 (0) 6646 96 05 55
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	+49 (0) 6646 96 05 0
Adresse e-mail	:	<a href="mailto:info@bacoga.com">info@bacoga.com</a>
Institut für Toxikologie/ Centre Antipoison Berlin	:	+49 (30) 19 2 40 (24h/24)
URL	:	<a href="http://www.giftnotruf.de">www.giftnotruf.de</a>

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Autres informations**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Préparation des substances énumérées ci-dessous et des inhibiteurs.

**Composants**

propane-1,2-diol	Concentration: <= 96,00 %
No.-CAS : 57-55-6	No.-CE: 200-338-0

**4. PREMIERS SECOURS**

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Conseils généraux     | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  |
| Contact avec la peau  | : | Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                 |
| Contact avec les yeux | : | Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Ingestion             | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Faire vomir si la personne est consciente. Appeler un médecin.               |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**BCG FS**

Version 1.0  
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 05.11.2009

**Avis aux médecins**

Symptômes : Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires, Toux, Insuffisance respiratoire, L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Nausée, Vertiges

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : jet d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Substances liquide combustible. En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone. Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques de peuvent pas être exclues.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection )

Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

Méthodes de nettoyage : Veiller à une ventilation adéquate. Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**BCG FS**

Version 1.0

Date d'impression 05.11.2009

Date de révision 07.09.2009

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : dans les ateliers.  
: Substances liquide combustible. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Aluminium, Acier inoxydable, polyéthylène, Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Zinc

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec. Le produit est hygroscopique. Conserver à l'écart de la chaleur. Entreposer dans un endroit frais.

Température de stockage : < 40 °C

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Non applicable

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Type de Filtre recommandé:A, Filtre combiné: A-P2

Protection des mains : Gants de protection  
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Matériel	épaisseur de la matière	Temps de pénétration
Caoutchouc naturel	0,5 mm	>= 8 h
Polyisoprène	0,6 mm	>= 8 h
Caoutchouc nitrile	0,35 mm	>= 8 h

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**BCG FS**

Version 1.0  
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 05.11.2009

Forme : liquide  
Couleur : bleu clair  
Odeur : sans odeur

**Données de sécurité**

Point/intervalle de fusion : -37 °C  
Point/intervalle d'ébullition : 185 - 190 °C  
Point d'éclair : env. 109 °C  
Température d'inflammabilité : env. 370 °C  
Propriétés explosives : Par température élevée, La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.  
Limite d'explosivité, inférieure : 2,4 %(V)  
Limite d'explosivité, supérieure : 12,6 %(V)  
Densité : 1,04 g/cm<sup>3</sup>; 20 °C  
Hydrosolubilité : complètement miscible  
Viscosité, dynamique : 60 mPa.s; 20 °C

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'humidité.  
Matières à éviter : Oxydants forts, Agents réducteurs, Zinc, Acides  
Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone  
Conseils généraux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Ingestion : DL50 rat > 2.000 mg/kg  
Absorption par la peau : DL50 lapin > 5.000 mg/kg  
Contact avec la peau : Pas d'irritation de la peau  
Contact avec les yeux : Peut avoir l'effet irritant sur les yeux .  
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.  
Expérience chez l'homme : L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson : CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) > > 4.000

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**BCG FS**

Version 1.0

Date d'impression 05.11.2009

Date de révision 07.09.2009

Toxicité pour les daphnies : mg/l 96 h  
Toxicité pour les daphnies CE50 Daphnie > 4.000 mg/l 48 h  
Donnée de la littérature

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
supplémentaire

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Peut être  
incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi  
complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage  
adéquat, faire l'objet d'une récupération. Détergents  
appropriés: Eau

Numéro européen : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne  
d'élimination des déchets peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait  
l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR:** Marchandise non dangereuse

**RID:** Marchandise non dangereuse

**IMDG:** Marchandise non dangereuse

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux  
réglementations nationales du pays concerné.

Étiquetage exceptionnel : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène  
pour industrielle et aux consignes de sécurité.  
substances/préparations

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**BCG FS**

Version 1.0  
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 05.11.2009

spéciales

**Législation nationale**

WGK (DE) : WGK Numéro d'identification: 280 WGK:1; pollue faiblement l'eau; Classification selon VwVwS du 17 mai 1999, appendice 2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : La StörfallIV allemande ne s'applique pas. -

**16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

|| Indique la section remise à jour.